

ARRÊTÉ N°271/2025
Portant tableau annuel d'avancement
Au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire de Lesigny,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
Vu la Délibération du conseil municipal n°60/2013 publiée le 5 mars 2013 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'Arrêté n°351/2020 en date 28 décembre 2020 portant détermination des lignes directrices en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents, et l'avis du comité technique rendu le 15 décembre 2020,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. DEFRANCE Catherine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} décembre 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au centre de gestion pour publicité,

Fait à Lesigny, le 20 novembre 2025
Le Maire de Lesigny
Michel PAPIN



ARRÊTÉ N°270/2025
Portant tableau annuel d'avancement
Au grade d'attaché principal

Le Maire de Lesigny,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Décret n° 97-1099 du 30 septembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la Délibération du conseil municipal n°60/2013 publiée le 5 mars 2013 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'Arrêté n°351/2020 en date 28 décembre 2020 portant détermination des lignes directrices en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents, et l'avis du comité technique rendu le 15 décembre 2020,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. D'ANTUONI-LECLERC Hélène	Attaché	1 ^{er} décembre 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au centre de gestion pour publicité,

Fait à Lesigny, le 20 novembre 2025
Le Maire de Lesigny
Michel PAPIN

